

**COMMUNE DE ROSET-FLUANS**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 28 MARS 2014**

**PRESENTS :**

M. Arnaud GROSPERRIN,  
Mmes Josette COUETTE, Sylvie ZILIO  
MM. Christophe GESLOT, Louis MARTIN, Gérard MARTIN, Jacques ADRIANSEN,  
Dominique LHOMME, Jérémy PASTEUR, François JALLIOT, Alain GIBEY

M Jérémy PASTEUR a été nommé **secrétaire de séance**.

**Ouverture de séance 20 H 00**

**APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 FEVRIER 2014**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 07 février 201 est adopté, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

M Arnaud GROSPERRIN, Maire sortant, installe le nouveau Conseil Municipal. Il remercie les anciens et nouveaux élus. M Christophe GESLOT rend hommage à M André COSTANTINI pour son implication au cours de ces précédents mandats.

M GROSPERRIN fait lecture au Conseil Municipal de la Charte des Elus, rappelant ainsi, les Droits et Devoirs de chaque membre du Conseil.

**DELIBERATION N°1 : ELECTION DU MAIRE**

Candidat : Arnaud GROSPERRIN

Votants : 11

Arnaud GROSPERRIN : 11 voix, élu à l'unanimité.

**DELIBERATION N°2 : ELECTION DU 1<sup>er</sup> ADJOINT**

Candidats : François JALLIOT et Louis MARTIN

Votants : 11

François JALLIOT : 3 voix

Louis MARTIN : 7 voix, élu à la majorité absolue

Bulletin nul : 1

**DELIBERATION N°3 : ELECTION DU 2<sup>ème</sup> ADJOINT**

Candidat : Jacques ADRIANSEN

Votants : 11

Jacques ADRIANSEN : 11 voix, élu à l'unanimité

**DELIBERATION N°4 : ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT**

Candidat : Josette COUETTE

Votants : 11

Josette COUETTE : 11 voix, élue à l'unanimité

**DELIBERATION N°5 : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU  
POTABLE DE BYANS-SUR-DOUBS**

Après délibération, le Conseil Municipal nomme :

Titulaires : - LHOMME Dominique  
- GESLOT Christophe

Suppléant : - JALLIOT François

**DELIBERATION N°6 : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE LA PERCEPTION**

Après délibération, le Conseil Municipal nomme :

Titulaire : - ADRIANSEN Jacques

Suppléant : - GIBEY Alain

**DELIBERATION N°7 : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU SIVOS DU COLLEGE ET  
DU RPI DES TROIS MOULINS**

Après délibération, le Conseil Municipal nomme :

R.P.I. « Les 3 Moulins » : Titulaires : - GROSPERRIN Arnaud  
- ZILIO Sylvie  
- MARTIN Louis

Suppléant : - GESLOT Christophe

SIVOS du collège : Titulaire : - COUETTE Josette

Suppléant : - ZILIO Sylvie

**DELIBERATION N°8 : ELECTION DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
VAL SAINT-VITTOIS**

Après délibération, le Conseil Municipal nomme :

Titulaire : - GROSPERRIN Arnaud

Suppléant : - MARTIN Louis

**DELIBERATION N°9 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES DIVERSES  
COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Maire est membre de droit de toutes les commissions. Le Conseil Municipal a délibéré pour élire ses représentants aux diverses commissions communales. Il en résulte ce qui suit :

- Appel d'Offres : Titulaires : Dominique LHOMME, Jacques ADRIANSEN, Louis MARTIN. Suppléants : Josette COUETTE, Sylvie ZILIO, François Jalliot.

- Bois-Forêt-Agriculture-Environnement : Louis MARTIN, Dominique LHOMME, Alain Gibey, Gérard MARTIN.

- Bâtiments Communaux : Alain GIBEY, Dominique LHOMME, Josette COUETTE.

- Routes / Voirie : Gérard MARTIN, Louis MARTIN.

- Animation-Manifestations culturelles-Information : Jérémy PASTEUR, Josette COUETTE, Sylvie ZILIO, Gérard MARTIN, François JALLIOT, Jacques ADRIANSEN, Christophe GESLOT.

- Urbanisme : François JALLIOT, Gérard MARTIN.

**DELIBERATION N°10 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL  
INFORMATIQUE AVEC LE CONSEIL GENERAL DU DOUBS**

Le Maire présente une convention du Conseil Général du Doubs de mise à disposition des moyens et des services afférente à l'informatisation des collectivités.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte de signer la convention avec le Conseil Général du Doubs.

**DELIBERATION N°11 : CONVENTION AMENAGEMENT ROUTE DES GROTTES AVEC LE  
CONSEIL GENERAL DU DOUBS**

Le Maire présente une convention du Conseil Général du Doubs dans le cadre des travaux d'aménagement de la route des Grottes.

Dans le cadre de cette convention, le Conseil Général remboursera à la commune la somme de 51 000 €. Le Conseil Général financera à hauteur de 18 000 € la réalisation des trottoirs route des Grottes.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte de signer la convention avec le Conseil Général du Doubs.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20.**